Réf. Farde e-Assemblées : 2496756

N° OJ : **41**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Asbl "Laeken Découverte".- Subside : 3,000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl "Laeken Découverte" d'un subside de 3.000,00 EUR pour le fonctionnement de l'asbl ;

Considérant que ce subside permettra à l'asbl "Laeken Découverte" de continuer à :
- favoriser un développement citoyen et solidaire de Laeken par tous les moyens contribuant sur ce territoire à la cohésion sociale ;
- promouvoir la (re)découverte, la mise en valeur et la défense de son patrimoine au sens le plus large du mot (cette défense pouvant s'exercer, en dernier recours, par des actions en justice) ;
- contribuer au développement touristique de la Ville de Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Etat fédéral, en mettant en valeur les nombreux éléments du patrimoine de Laeken qui sont d'intérêt, non seulement local, mais régional et national ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :
Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Laeken Découverte" pour le fonctionnement de l'asbl est adoptée.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :